

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	20 février 2013
Approuvé en Conseil Municipal le	02 avril 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Débat d'orientations budgétaires 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Indemnisation du propriétaire exproprié de la parcelle T116 dans le cadre d'un traité d'adhésion et autorisation de céder le bien à l'aménageur Eiffage Aménagement : Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 7) Vente de 10 places de stationnement en ouvrage au 5 avenue du Président Wilson – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 8) Demande de subventions pour les travaux d'assainissement de l'année 2013 auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réalisation d'un SKATE PARK – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Demande de subventions pour les travaux d'éclairage public de l'année 2013 auprès du SIPPEREC – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Désignation des représentants de la Ville au Syndicat Mixte Ouvert d'Études et de Projets de l'ACTEP – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Subvention à la Croix Rouge Française en soutien au Mali – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER – POINT REPORTE EN SEANCE
- 13) Demande de subvention auprès du Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France pour la création d'une zone d'escale au Port de Plaisance – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 14) Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour le changement des sièges de la scène Prévert – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 15) Autorisation d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du budget du Port du Plaisance avant le vote du budget 2013 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 16) Versement d'un acompte sur les subventions à verser à l'association « La Maison Kangourou – PN2 et à l'association « Les Petits Pinsons » au titre de l'exercice 2013 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 17) Modification du fonctionnement de la halte-garderie Trampoline – Ouverture d'une troisième journée continue – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

- 18) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 19) Modification de l'agrément du Multi accueil familial Estienne d'Orves – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 20) Convention d'actions de préventions et d'animation réalisées par le service Jeunesse au sein du collège Jules Ferry – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 21) Location de salles Espace Multimédia – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 22) Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Personnel communal – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 24) SEMA de Joinville – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 25) Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Michel DESTOUCHES	<input type="checkbox"/>
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Majorité municipale CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Nadine MIRAULT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jean-Marie PLATET	<input type="checkbox"/>
	Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Brahim BAHMAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Nadine CREUSOT	<input type="checkbox"/>
	M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Jean-Michel LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. André MAIZENER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Benoit WILLOT	<input type="checkbox"/>
	M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée au point n° 4	<input type="checkbox"/>	
M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	27
Nombre de membres excusés représentés	04
Absent	02

* *

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

*

M. LE MAIRE : Avant de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour, je vous informe qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de désigner un représentant de la ville aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées générales extraordinaires de la SEMA de Joinville.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au rajout de ce point ? Je vous rappelle qu'il ne peut être examiné à la fin du conseil que si ce rajout est accepté à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, donc nous examinerons ce point à la fin de la séance.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Nadine CREUSOT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Nadine CREUSOT</i>	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2012

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2012	
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
pour	21	M. Olivier DOSNE, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre		
abstention	04	M. WILLOT, M. VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. AUBRY, M. OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>Ne prennent pas part au vote : Mme DURAND, Mme MOUGEOT-DAMIDOT, Mme MIRALTY, Mme Virginie TOLLARD, Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER ;</i>		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *
*

4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°4. Il demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Chaque année, le débat d'orientations budgétaires permet de rappeler la conjoncture dans laquelle est présenté ultérieurement le budget primitif de la ville et, comme chaque année, nous demandons que ce budget soit présenté en commission finances pour la clarté du débat. Ce DOB doit permettre au conseil municipal de prendre connaissance d'éléments objectifs factuels qui se rapportent à cette conjoncture.

Je dois dire que vous nous avez souvent habitués à des couplets d'autosatisfaction, mais, là, c'est carrément un catalogue publicitaire que vous nous présentez. Vous marchez sur l'eau, M. GENTRIC. Sur le fond, évidemment, le fait dominant, depuis l'automne 2008, est la crise et c'est la crise qui doit tous nous interpeller, avec un peu de modestie, sur notre faculté à prendre en compte les mutations qu'elle engendre, ainsi que les effets qu'elle a sur les ménages et, bien sûr, notamment et en priorité, en termes de pouvoir d'achat et d'emploi. C'est ainsi que nous nous sommes toujours opposés à la hausse des impôts. Vous avez présenté un tableau qui ne concerne pas le foncier bâti, la taxe foncière. Je rappelle que les taux, à Joinville, pour la taxe d'habitation, sont de 22,71 % et de 25,16 % pour la taxe foncière, pour le foncier bâti. D'ailleurs, vous vous étiez engagés à ne pas augmenter ces deux taux. Les deux hausses successives de 2009 et de 2010 étaient d'autant moins justifiées que la situation financière était saine en 2008, comme l'atteste le désendettement que vous avez largement évoqué avec beaucoup de plaisir. Seulement, le désendettement s'apprécie sur une longue période et le désendettement a commencé au début des années 2000. Vous parliez de la strate. C'est en 2005, je crois, que le taux d'endettement de la ville de Joinville est passé en dessous de la moyenne des villes comparables de la même strate de la région Ile-de-France. Je voudrais relever, dans ce long exposé, plus particulièrement, deux points.

D'abord, concernant les équipements, vous nous avez dit que vous étiez très contents, très fiers, que vous alliez créer 34 places en crèche. Il faut tout de même rappeler que ces 34 places en crèche se font dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts de Joinville et que - je ne fais que rappeler les conclusions d'une enquête publique qui a été menée, il en fallait 60. Vous avez donc divisé presque par deux ce qui était initialement prévu et, de l'avis unanime, notamment de l'avis des conclusions du commissaire enquêteur, ce dont on avait réellement besoin. Quant aux 13 % de hausse, je rappelle qu'il s'agit de la mise en place de la crèche associative Kangourou, certes, qui a été installée il y a quelques années, mais qui était prévue de longue date.

Je voudrais aussi parler d'un autre point puisque les effets de la crise se manifestent aussi en matière d'emploi. Vous avez mis en réseau le CCAS dans la Maison de l'Emploi, mais la vocation du CCAS n'est pas de s'occuper d'emploi. On charge la barque et ce n'est pas facile de faire un budget social en période de crise. Le réflexe des gens est d'aller vers la mairie. Pourquoi avoir donné la responsabilité de l'emploi au CCAS ? Vous en parlez ici. Je le redis, nous nous sommes, de façon très constructive, opposés à la fermeture du service emploi qui fonctionnait bien. On le voit d'autant plus depuis 2009, depuis que le chômage a augmenté dans des proportions considérables. Sur la liste qui finit par « etc. », là encore, des investissements qui finissent par « etc. », c'est la voiture-balai ?

On en reparlera au moment du budget, mais il y aurait bien sûr beaucoup d'autres choses à dire et l'on en débattrait. Je dirais tout simplement que la crise ne doit pas se réduire à un diagnostic. C'est bien de parler de la crise, c'est mieux de l'intégrer vraiment dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'une politique municipale volontariste ; une politique qui allie la modestie et la détermination. Ce sera un des grands enjeux dans les années qui viennent. J'en ai fini pour l'instant et l'on se reverra dans un mois pour parler du budget.

M. Benoit WILLOT : Je voulais d'abord remercier notre collègue de son exercice oratoire qui est toujours compliqué et je signalerais qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels j'ai des appréciations à faire qui ne sont pas toujours défavorables. Le premier sentiment que j'ai eu en lisant ce document a été de me demander si « *Un effort de solidarité sans précédent* », ce n'était pas plutôt « *un toupet sans précédent* ».

C'est tout de même franchement cela que j'ai retenu. Revenons sur ce qui s'est passé dans l'histoire. Il y a des municipalités à Joinville qui ont fait des efforts exceptionnels. Il y en a qui ont créé la Caisse des écoles, des mutuelles, des chantiers sociaux, qui ont mis un dispensaire pour la population, qui ont construit des logements sociaux en grand nombre, qui ont mis en place un centre culturel, qui ont lancé des vacances pour tous les enfants de la commune, en tout cas pour plusieurs centaines d'entre eux, qui ont créé un service-emploi, un centre d'hébergement. C'était un effort qui était un effort considérable. Ces municipalités faisaient ces efforts dans le domaine social, pas parce qu'elles voulaient se faire refaire une vitrine, mais parce qu'elles pensaient que c'était effectivement indispensable d'agir, notamment dans les périodes de crise sur le plan social pour améliorer la situation des personnes et pour donner des perspectives qui soient des perspectives du bien-vivre sur le plan collectif. Il y en a qui ont fait d'énormes efforts. Dire que ce qui est fait ici est sans précédent, je reconnais que c'est sans précédent dans cette municipalité que nous n'ayons pas encore, aujourd'hui, de suppressions d'activités sociales prévues en 2013 et je m'en félicite. Si on ne l'avait pas fait les années précédentes, cela aurait été encore mieux. C'est sans précédent sous cette municipalité, mais, si on reprend l'histoire de Joinville, soyons, dans ce domaine-là, beaucoup plus modestes. Il y a des choses qui sont difficiles à faire, on sait bien ce qu'il en est aujourd'hui, mais il y a, malgré tout, d'autres choses qu'il aurait été possible de faire si d'autres choix avaient été pris jusqu'ici.

Un autre point que je voulais tout de même souligner, concerne toujours les dépenses, et j'en viendrai également aux différents éléments de ce débat budgétaire sur les autres chapitres. C'est bien que nous ayons des berceaux. Merci encore au conseil général pour les efforts qu'il fait en la matière. Merci, on ne le redira jamais assez, dans les investissements, à tous nos partenaires qui nous aident beaucoup dans ce domaine-là et tant mieux. Plus le conseil général et le conseil régional, voire l'Etat, investissent à Joinville et plus je m'en félicite et mieux nous nous portons. C'est très bien, mais il n'est pas interdit non plus, dans le contexte actuel, que la commune accompagne l'effort de nos partenaires et ne se contente pas de les accueillir. Dans le domaine des dépenses, un point m'interroge depuis toutes ces dernières années. Nous avons très souvent d'importants budgets qui sont consacrés à des études en tout genre. Je me souviens d'une étude, par exemple, sur les salaires municipaux dont on nous avait garanti qu'elle était indispensable. Nous n'avons jamais eu la moindre information sur ce à quoi les 30 000 euros dépensés avaient pu conduire, quelles conséquences cela avait, quels résultats cela pouvait avoir, alors qu'on nous avait assuré que les conseillers municipaux et la population pourraient être informés de ces investissements. Ce n'est pas négligeable dans l'ensemble de nos dépenses communales, ces éléments-là, et c'est un point sur lequel j'aimerais bien qu'on puisse avoir, à l'avenir, une attention plus importante.

Le deuxième domaine, après les dépenses, est celui des recettes. Il y a eu une hausse des impôts au début de la municipalité, pas d'investissement, donc pas de raison particulière de les augmenter ensuite. Il y a quand même un point flagrant dans ce que l'on voit. Parce que Joinville est une commune isolée, parce que Joinville a fait le choix de ne pas rentrer dans une logique d'intercommunalité, il y a des recettes qui sont des recettes limitées. Les mécanismes fiscaux actuels vont accentuer cette diminution des recettes de la commune, d'abord dans les recettes brutes elles-mêmes et, ensuite, dans la péréquation. Nous nous retrouvons évidemment à devoir rendre plus d'argent du fait de cet isolement de la commune. Je sais bien que Joinville était isolé au début du mandat. On est bien d'accord et je l'avais souvent regretté avant, mais je constate que Joinville est toujours isolé et que nous n'avons toujours aucune perspective. Alors que, même si, légalement, elle ne s'applique pas au département du Val-de-Marne dans l'absolu, il y a tout de même un processus de construction généralisée d'une intercommunalité en France à laquelle il est regrettable que nous n'adhérions pas.

Parmi les recettes, il y a les recettes qui viennent des entreprises. Une décision de l'Etat va sans doute soulager certains de nos petits entrepreneurs qui auraient ressenti de grosses difficultés. C'est ce qui concerne les minima de la taxe CFE pour les micro-entreprises. L'Etat a décidé de reporter d'une année la taxation de ces minima pour un certain nombre de très petits entrepreneurs. Je reviens sur le fait qu'il serait indispensable que l'on réfléchisse à l'effet qu'aura le fait que nous n'avons pas décidé d'une limitation de cette taxe pour les micro-entrepreneurs. Merci à l'Etat d'éviter qu'ils le ressentent cette année, mais ce sera l'an prochain pour beaucoup d'entre eux et je regrette vivement que nous n'ayons pas retravaillé cette question alors que nous avons eu un débat. On nous avait dit qu'il était trop tôt pour en discuter, mais je pense qu'il est indispensable que nous ayons, un jour, une analyse des effets qu'aura ce minimum de la CFE quand il sera facturé à l'ensemble des très petits entrepreneurs.

Je me réjouis qu'il y ait un petit peu d'investissements. Ce sont des investissements qui sont liés à des opérations. Une école de danse remplace un centre sportif et culturel qui était prévu. Ce n'est tout de même pas exactement la même chose. On a un centre technique municipal qui permet de regrouper des équipements qui existaient ailleurs. C'est une bonne chose et c'était indispensable pour mener une ZAC. On

est vraiment sur l'investissement minimal. J'ai été très surpris parce que nous avons tout de même applaudi, au dernier conseil municipal, la décision de dire : « *On va relancer du logement social à Joinville* ». C'est sans doute nécessaire pour des tas de raisons, on ne va pas revenir sur ce débat, mais je m'en étais vraiment félicité. Ce n'est pas si fréquent, les applaudissements dans ce conseil. Là, je me demande où sont ces perspectives dans notre budget puisque nous les avons indiquées et je regrette de ne pas les retrouver.

Enfin, pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur cette analyse globale. Oui, nous sommes dans une crise, on est bien d'accord. Tout le monde la connaît, elle existe. Je trouve un petit peu cocasse de s'inquiéter d'une hausse de la TVA envisagée en échange d'efforts de compétitivité et de baisses des charges. Si nous étions dans un autre contexte politique, nous aurions déjà cette hausse de la TVA depuis plusieurs mois. C'est tout de même assez étrange de le voir. Evidemment, la crise existe, elle n'est pas au même niveau pour tout le monde. Il y en a qui ont des actions pour lutter contre cette crise, pour travailler au redressement du pays. Je pense qu'il est indispensable que tout le monde s'y mette et j'espère - et la petite hausse des investissements qu'on voit cette année y contribue - que l'on aura une mobilisation de tous pour travailler sur cette contribution au redressement que nous devons tous avoir en tête. Il est indispensable qu'un jour, on retrouve un chemin de croissance solide, sans dettes, au niveau national comme au niveau local et qu'on puisse, en même temps, se dire : « *La solidarité, ce n'est pas au dernier moment que j'essaie de rattraper les choses que j'ai un peu sapées les années précédentes, mais c'est tout le temps et cela doit être une exigence absolue de notre action municipale* ».

M. Areski OUDJEBOUR : D'abord, je vais faire comme mes collègues, je vais remercier l'orateur, notamment pour ce document technique qui, pour ma part, n'appelle pas forcément de commentaires particuliers. En revanche, on voit bien que ce document - et j'aimerais que l'assemblée aussi en prenne conscience - fixe bien les contraintes qui sont les nôtres. Quelles sont ces contraintes ? Ces contraintes concernent les dépenses et les recettes et rappellent combien la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'impose comme une priorité. J'ai lu avec intérêt ce document qui souligne notamment la baisse tendancielle des dotations et des compensations de l'Etat. Regardez la dotation globale de fonctionnement. Il suffit de regarder le tableau de la compensation financière et des augmentations exogènes de nos dépenses, notamment la masse salariale et les contrats de prestations. Si on regarde de plus près, notamment l'augmentation des dépenses de personnels qui ont été prévues à hauteur de 1,1 %, j'ai été moi-même surpris puisque vous n'êtes pas sans savoir que certaines revalorisations ont été décidées en catimini. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance d'un certain décret qui est paru fin décembre 2012, applicable aux collectivités locales, que l'on appelle, dans le jargon des finances publiques, l'IEMP. J'ai regardé et j'ai aussi comparé à des villes de même strate. On arrive à la deuxième augmentation des taux de caisses de retraite et particulièrement de la CNRACL et notamment avec une base de calculs de ce que j'appelais tout à l'heure l'IEMP, de plus, on demande un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. D'ailleurs, je dirais à la majorité municipale de regarder de près si ce décret n'est pas illégal et si on pourrait ne l'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2013. Je ne sais pas ce que cela va impacter sur la masse salariale et notamment sur le budget. La ville se trouve aussi dans une situation de savoir comment elle va appliquer ce décret, si elle va décider de l'appliquer au 1^{er} janvier 2013 ou, si cela était un effet rétroactif, au 1^{er} janvier 2012 ; auquel cas il y aura forcément un impact financier. Personnellement, j'aurais peut-être pris une autre option que 1,1 %. J'aurais peut-être fait un peu plus, même si on est dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par rapport aussi à des contraintes qui sont celles de l'Etat et pas de la commune.

Par ailleurs, il est également paradoxal que la ville ait perçu la DSU puisqu'on a eu à délibérer au dernier conseil municipal où, à la surprise générale, Joinville a été doté d'une DSU. Comme vous le savez, la Dotation de Solidarité urbaine est souvent donnée à des villes pauvres et, en même temps, on nous demande un effort et une contribution sur le fameux FPIC qui ne cesse d'augmenter. Je trouve ubuesque le système de péréquation actuel mis en place par l'Etat. J'ai regardé le tableau prévisionnel. De 130 000 euros, on passerait à un million d'euros en 2017 en efforts de contribution. Bien évidemment, les villes bien gérées, les villes qui ont désendetté et qui ont une gestion de bon père de famille doivent aussi être solidaires des villes les plus pauvres, mais pas des villes mal gérées. Ne doit-on pas aussi réfléchir à un moyen de dire que les bons élèves ne doivent pas toujours payer pour les mauvais élèves ? Ces éléments me paraissent importants, notamment pour la construction du budget.

Tout cela va conditionner aussi l'ensemble des investissements de la ville et notamment des projets structurants puisqu'aujourd'hui, on a tout de même un projet structurant qui est la salle de danse, ainsi que le gymnase qui, a priori, devrait voir le jour sur les Hauts de Joinville. Toutes ces contraintes doivent être prises en compte et des choix doivent être opérés dans l'intérêt des Joinvillais. Je pense qu'il était important de souligner cela. D'ailleurs, le gouvernement a prévu de réduire ses déficits publics. C'est une bonne chose puisque l'on doit arriver à 3 % du PIB en 2013 et de manière dégressive en 2014, 2015 jusqu'en 2017. Il y a

eu un engagement du gouvernement sur une réduction des déficits publics qui va impacter les collectivités locales. Cela veut dire qu'à la même période, l'année prochaine, on constatera également une baisse de la DGF, une baisse des compensations financières de l'Etat et que, chers collègues, il n'y a pas 36 leviers pour compenser les dotations. Ce sont effectivement les maîtrises de dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter les impôts. Moi qui suis un passionné des finances, je me suis demandé s'ils allaient tenir avec une augmentation de 1,1 %. Je trouve que ce sont des efforts qu'il faut saluer. Vous pouvez reprendre l'ensemble de mes interventions. Je parlais des maîtrises des dépenses de fonctionnement en début de mandature et j'ai effectivement vu ces maîtrises de dépenses de fonctionnement qui allaient dans le bon sens. Cela nous permettra d'apprécier la manière dont ces contraintes vont être prises en compte pour les choix qui seront faits dans le futur. Je vous remercie.

M. Yves TAMET : Je n'avais pas spécialement prévu de prendre la parole, mais je suis toujours un peu soit amusé soit effaré de la schizophrénie : se plaindre, ici, à Joinville, de la baisse des dotations de l'Etat imposée par la politique de réduction forcée des déficits publics pour obtenir les 3 %, se plaindre de la baisse des compensations fiscales via l'intercommunalité et des autres dotations et faire partie de partis politiques qui votent à l'Assemblée nationale les budgets de l'Etat qui induisent cette pression accrue sur les collectivités locales. Toutes couleurs politiques confondues, que ce soit aux assemblées des maires de France, etc., toutes les collectivités locales protestent. Lorsqu'on se retrouve ici, on est tous d'accord et, lorsqu'on vote les budgets à l'Assemblée nationale, il n'y a que quelques petits partis politiques qui votent contre les budgets d'avant et les budgets d'aujourd'hui. Il faudra bien, un jour, réfléchir à cette schizophrénie qui fait voter, lorsqu'on est député (2008, 2011, 2012) le budget de l'Etat et, lorsqu'on est aujourd'hui associé au gouvernement, fait voter aussi les budgets de l'Etat et ne pas se poser la question de ce que veut dire d'obtenir, en marche forcée, un déficit budgétaire égal ou inférieur à 3 % alors que c'est cet objectif qui impose la réduction des dépenses publiques, y compris les dépenses publiques utiles.

Il faut rappeler que les investissements publics sont les seuls patrimoines des plus défavorisés. Ils n'ont rien d'autre que le service public. Lorsqu'on touche aux dépenses publiques, notamment des collectivités locales, on touche à la solidarité et au niveau de vie des plus défavorisés. Je suis toujours un peu effaré. Pour revenir à Joinville, je ne crois pas qu'il faille forcément se féliciter d'avoir réussi le tour de force de baisser le taux d'endettement de la ville largement en dessous de la strate. L'investissement, s'il est raisonnable, s'il est utile à la population, doit être fait, y compris par l'emprunt. Lorsqu'on est dans une période de niveau historiquement bas des taux d'intérêt, lorsqu'on peut financer des projets utiles et lorsqu'on est maintenant la quatrième ou cinquième ville la moins endettée, il faut peut-être avoir une politique prospective. Comme l'a dit Olivier AUBRY, l'endettement avait baissé bien avant. On a laissé passer la crise. On arrive en 2013-2014, on peut peut-être se poser le problème de repasser de 500 à 700 euros. C'est un débat d'orientations budgétaires. Après, j'ai bien entendu ce dont on avait discuté l'autre fois sur le problème de la crise du crédit bancaire, mais cela se combat aussi. C'est un budget de soumission au marché complètement dérégulé.

Dexia a fait des erreurs, des villes ont fait des erreurs avec des emprunts toxiques. Vous dites : « *On va baisser le taux d'endettement, on aura une belle signature* », mais, si on n'a pas la volonté d'utiliser cette signature bancaire, cette signature d'emprunt, cette signature de solvabilité parce qu'on est une ville qui est globalement bien gérée, cela ne sert strictement à rien. Il faudrait peut-être avoir un peu envie de se battre. Je ne suis pas aux manettes, je ne connais pas tous les problèmes bancaires ou les problèmes de crédit, mais, si des villes augmentent leur endettement, c'est qu'elles doivent bien trouver des crédits bancaires et, si les taux sont historiquement bas et qu'on a une bonne signature et de bons projets, on doit pouvoir, tout en restant raisonnables, augmenter de 5, 10, 15 % l'emprunt. Cela ne fera jamais que 550 euros par habitant au lieu de 508. Il faut tout de même avoir une volonté parce que ce n'est pas emprunter pour emprunter, mais emprunter pour servir la population. J'en reviens donc à cette schizophrénie qui fait que l'on dit aujourd'hui exactement le contraire ici de ce que l'on a pu voter et dire à l'Assemblée nationale.

M. LE MAIRE : On n'a pas entendu une liste à la Prévert, mais ce que l'on vient d'entendre ce soir sentait tout de même bon les municipales avec des orientations tactiques, techniques, philosophiques assez différentes sur ce que je viens d'entendre. Je vais reprendre en mélangeant un peu toutes les personnes. On sent bien le malaise du Parti communiste à l'Assemblée nationale dans l'intervention d'Yves TAMET ; Parti communiste qui a aidé un gouvernement à se mettre en place. Yves, ce n'est pas contre vous, mais, lorsqu'on fait le choix de gagner, il faut avoir le choix d'assumer. Je le dis aussi pour d'autres personnes qui ne sont pas représentées autour de cette table. Il est facile de gagner, mais, lorsqu'on est aux affaires, il faut tout de même assumer. Investir, je ne sais pas. Cela va être intéressant d'entendre les Joinvillais à qui on va dire : « *Votre dette, Mesdames et Messieurs, il faut la remonter à 700-800* ». « *Mais que nous dit la Mairie ?* »

Aujourd'hui, c'est factuel. L'accès au crédit est difficile. Si nous empruntons trop, notre financement ne suffira pas. Nous avons une capacité d'autofinancement qui sera trop faible. Dire qu'on n'a rien fait en termes de choix ou d'investissements est tout de même très raccourci. On peut comprendre le tour de passe-passe. On parlait, tout à l'heure, de la crèche Kangourou, d'un projet de crèche sur la ZAC des Hauts de Joinville avec certainement un RAM associé, une école à Polangis, des travaux de voirie importants, de l'éclairage public avec des performances prouvées énergétiques, l'ouverture du parc du Parangon, ce qui est en train de se passer sur la ZAC, même si je ne peux pas trop en parler, des projets structurants (11 millions d'euros d'investissements annoncés) alors qu'avec les équipes précédentes, on était plutôt à 3 millions d'euros en moyenne par an. Je prends acte.

On n'en a jamais fait autant à Joinville-le-Pont. Je crois que, lorsqu'on produira les cartes de tout ce qui a été fait comme investissements sensibles ou visibles ou moins visibles, je pense que les Joinvillais resteront convaincus de la politique d'investissements portée par cette municipalité. Lorsqu'on a pris les commandes de cette ville, il y a bien sûr eu une municipale, des choses peut-être difficiles à digérer pour certains, mais, si les comptes étaient corrects, c'est tout simplement parce que les cinq précédentes années ont été celles du non-investissement. Il ne s'est rien passé. Si je reviens au mandat précédent, nous étions pratiquement mis en tutelle en préfecture. Il ne faut tout de même pas l'oublier. On peut évidemment désendetter. On ne fait plus rien et on désendette. Je voulais juste rappeler cela à M. AUBRY sur la situation.

En ce qui concerne les impôts, il y a eu un petit tour de passe-passe. Tout à l'heure, on parlait des bases et on passe à des taux par une petite remontée des bases qui a tout de même été très significative et qui a été tellement discrète que vous avez effectivement toujours affiché une non-augmentation des taux, mais l'augmentation des bases a impacté à hauteur de trois points. Cela a été fait, il faut le rappeler. En ce qui concerne Agora, je vous laisse juge. Il y a d'ailleurs une question qui est posée à la fin du Conseil et je vous répondrai. L'emploi, pour nous, est une priorité. Adosser l'emploi aux services qui s'occupent du social est aussi une priorité puisqu'aujourd'hui, quelqu'un qui cherche un travail doit absolument être accompagné par nos services sociaux. Les difficultés s'accroissent à très grande vitesse lorsque vous êtes en recherche d'emploi. Du jour au lendemain, vous êtes à la rue et on rencontre des personnes toutes les semaines en très grande difficulté. Considérer que le social ne doit pas de façon prioritaire intégrer l'emploi, je pense que c'est une erreur.

Benoit, je reprends certains de vos éléments. Chaque année, j'entends un petit peu la même chose : la glorification du PS, c'est très politique. Dire qu'on doit tout au conseil général, au conseil régional, à l'Etat est juste un raccourci. J'ai toujours remercié le conseil général et j'étais avec le Président FAVIER il y a encore 15 jours autour d'une très grosse réunion de travail concernant la ville de Joinville. Mais, si l'on remercie le conseil général ou le conseil régional ou l'Etat, c'est simplement parce qu'on a des projets et que ces projets reçoivent des subventions, des contrats régionaux ou autres, sur lesquels ce n'est pas l'Etat, la Région ou le conseil général qui finance la grande partie des projets. Si la ville n'avait pas initié ces projets, il n'y aurait pas eu ces financements. Dont acte, merci, mais je considère que c'est un juste retour de l'impôt prélevé aux Joinvillais dans les projets que nous avons portés à Joinville-le-Pont.

En ce qui concerne les dépenses, j'entends toujours les mêmes choses. Nous aurons, je pense, l'occasion de travailler ensemble, chacun, nos visions aux prochaines municipales ou au cours des prochaines campagnes qui vont arriver. J'ai beaucoup d'éléments dans ma besace parce que j'aurai aussi beaucoup de choses à demander. Lorsque vous avez des projets, vous avez automatiquement une étude. Une étude est obligatoire, en urbanisme, sur les salaires, sur le stationnement. Il y a eu le fameux sondage qui a fait la une de la presse il y a quelques jours. J'ai simplement envie de vous dire, Mesdames et Messieurs - et je ne partage pas du tout ce qu'a dit Yves TAMET tout à l'heure malgré l'amitié que je lui porte - qu'une ville qui se désendette de 30 % sur un mandat avec l'investissement qui a été porté, c'est tout de même très significatif. En tant que contribuable joinvillais, j'aimerais avoir un maire qui me dise cela en face. Je vous le dis, vous l'appréciez ou vous ne l'appréciez pas. Je pense qu'on va bientôt être confrontés à des visions très différentes. Allez expliquer à des Joinvillais que leur dette, même si ce n'est pas significatif dans leur porte-monnaie de tous les jours, doit augmenter à 700, 800 ou 900 euros. En ce qui concerne l'intercommunalité, il n'est pas prouvé - je parle à Benoit puisque c'est vous qui avez mis le sujet sur la table - pour l'instant, des économies d'échelle significatives sur un très grand nombre d'intercommunalités. Des frais de fonctionnement ont parfois littéralement explosé. Ce sont souvent des usines à création de fonctionnaires, avec le respect que je porte aux fonctionnaires lorsque j'emploie ce terme. Cela n'a pas été prouvé. Ce qui me dérange, c'est que vous n'ayez jamais accepté de reconnaître ma volonté significative d'adhérer, de rejoindre un groupe de communes qui nous bordent ou des groupes de communes nous bordant. J'ai régulièrement porté ce sujet pendant cinq ans auprès des communautés d'agglomérations de Nogent, Le Perreux, Saint-Maurice, Charenton. J'ai

même été en charge de la commission concernant l'intercommunalité auprès de la préfecture et j'ai même, au rendu des conclusions de cette commission, demandé au préfet de continuer à étudier la demande joinvillaise de se rapprocher d'autres communes. Benoit, je crois que, sur le fond, nous nous rejoignons, pas forcément sur les finalités, mais je pense que nous allons être rattrapés très rapidement par l'actualité. Au vu des informations dont je dispose ce soir, le sujet intercommunalité va revenir très vite autour de la table sur cette petite couronne parisienne et je m'en réjouis. Après, il faudra voir les enjeux et les conséquences financières pour nos collectivités : nouveau préfet, bonnes directives de l'Etat. Après, à quel prix pour les Joinvillais ? Nous en reparlerons.

Je ne me rappelle plus de la phrase, mais on ne peut pas dire qu'on n'a rien fait, par exemple, au niveau du personnel de la commune : titularisation, formation, précarisation fortement travaillée pour aboutir à des résultats significatifs. Il y a un sujet que vous n'avez pas abordé ce soir qui est celui du centre d'hébergement d'urgence. Vous en avez parlé ? Je n'ai peut-être pas entendu, pardon. Je voulais juste rappeler que ce centre d'hébergement d'urgence, en termes de solidarité, coûtait à la commune 60 000 euros par an en personnels et encadrants qualifiés et que l'Etat nous versait une subvention de 35 000 euros. On est bien loin des taxes que l'Etat devait nous faire porter. Je pense qu'aujourd'hui, l'Etat et plus particulièrement la ville de Paris avec qui je m'entretenais il y a très peu de temps reconnaissent et remercient l'action de Joinville sur cette solidarité, la solidarité des personnes en difficulté qui recherchent une nuit à passer à l'abri du froid.

J'ai bien sûr noté les satisfactions concernant les micro-entreprises. Je me satisfais aussi pour les micro-entreprises. A Joinville, je me satisfais peut-être, par exemple, plus simplement pour les micro-entreprises de l'arrivée de la fibre dans tous les quartiers. C'est quelque chose qui pourrait être très significatif, sauf qu'on a affaire à des monstres qui s'appellent Orange, Free et autres qui considèrent que les quartiers peu urbanisés ne méritent pas une attention portée à leur économie. Ce serait significatif pour Joinville. En ce qui concerne les autres entreprises, autour de moi, je n'entends pas vraiment des entrepreneurs satisfaits. Je n'entends que des personnes qui n'ont aucune idée, qui ont le moral au plus bas, qui ne souhaitent malheureusement que quitter le pays et je ne partage pas cette vision, mais, franchement, je rencontre plus de personnes en inquiétude. Aujourd'hui, tout est figé. Promenez-vous un petit peu, allez voir les commerçants, allez voir les entreprises, allez voir ce qui se passe, personne n'investit, tout le monde est figé. L'accès au crédit est extrêmement difficile. Je crois me rappeler que, sous un précédent gouvernement d'un autre président, des facilités d'accès aux crédits avaient été prévues. Vous avez parlé de la TVA. Les finalités de la TVA Sarkozy n'étaient pas les finalités de la TVA de M. HOLLANDE. Ce sont des choses qui nous opposent. J'ai l'impression d'entendre, chaque année, la même chose.

On arrive sur la fin d'un mandat. Je sais que vous avez très envie de prendre les rênes et c'est normal - cela fait partie du jeu de la compétition électorale - mais je pense que nous rendons une très bonne copie aux Joinvillais. Je suis fier de ce qui a été porté avec cette équipe municipale. Je suis fier de rendre des finances saines qui nous permettront de développer des projets structurants parce que je vous entends beaucoup critiquer, mais je ne vous entends sur aucune proposition autre qu'un peu de service public supplémentaire sans en définir exactement le contour. J'aimerais bien vous entendre à ce sujet-là. Les projets structurants, vous les connaissez, avec les habitants qui arrivent sur Joinville, avec les bureaux qui arrivent sur Joinville. Cela concerne le stationnement, le sport, la gestion du futur stade. Nous sommes une ville de 17 000 habitants et, franchement, il s'est passé énormément de choses en quatre ans. Ouvrez les yeux. Après, je pense que vous êtes dans un déni de la réalité. Je le regrette. Je vous ai écouté de manière très apaisée. Je le regrette parce qu'on n'a pas la même perception des choses. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Sylvie MERCIER : Je n'ai pas eu la parole avant. Sur le budget, je voulais juste revenir, non pas sur le fond, mais sur la forme. A la lecture du texte que nous avons reçu, on se trouve dans une position un peu dithyrambique compte tenu de la situation économique actuelle, mais il y a tout de même une proposition que nous avons faite l'année dernière et j'aimerais bien qu'elle soit entendue. C'est tout de même de la décision d'une ville de prendre en charge un certain nombre de choses dans la mesure où l'on sait que les citoyens souffrent. J'aimerais beaucoup que l'on retravaille, vu ce qui a été pris en charge par le CCAS cette année depuis 2012 - le fait que les familles ne parvenaient plus à financer un certain nombre de prestations communales -, la problématique des quotients familiaux. Cela fait un moment que je le dis. C'est une proposition récurrente, que je fais tous les ans. J'aimerais bien que l'on se penche sur cette solidarité qui est une solidarité active et qui ne grèverait pas la dette de la commune. C'est un premier point.

Deuxième point, j'aimerais, dans le document qui nous a été remis, revenir sur les subventions aux associations parce que je n'ai pas tout compris. En fait, il y a une augmentation de quasi 100 %. Et cette augmentation de 100 %, si l'on regarde les chiffres, est due majoritairement à l'association Kangourou. Pour

les autres subventions aux associations, on a eu des variations extrêmement importantes sur les associations l'an dernier.

M. LE MAIRE : Elles étaient expliquées, Sylvie, pour rappel, par une demande récurrente depuis le début du mandat d'explication de certains chiffres fournis par certaines associations. Nous demandions simplement des bilans comptables. Ce n'était pas quelque chose d'anormal. L'an dernier, pour information, j'exerçais encore une fonction de député et la réserve parlementaire m'a permis de compenser un grand nombre d'associations et je m'étais d'ailleurs engagé auprès des associations sur lesquelles nous avons fait quelques erreurs. Je crois qu'elles sont au nombre de trois ou quatre et sur des sommes importantes pour elles, mais assez basses pour la ville. Nous avons fait des décisions modificatives et nous avons rattrapé ces subventions. Cette année, non seulement nous avons réintégré le niveau des subventions - les comptes sont maintenant bien actés, bien contrôlés - de n-2, mais je crois savoir aussi que notre cher ami député Michel HERBILLON est à la rencontre des associations qui sollicitent aujourd'hui des subventions. Je ne connais pas le montant des subventions que M. HERBILLON pourra leur fournir. Ce sera certainement du plus. Je rappelle simplement - et je remercie les associations qui ne sont pas venues nous solliciter cette année en nous disant : « *Nous n'en avons pas forcément besoin* » -, qu'une subvention est souvent associée à un projet.

Sylvie, j'ai oublié de dire quelque chose d'extrêmement important. Je reviens sur les logements sociaux. J'ai été étonné de votre enthousiasme déçu, Benoit, concernant ces logements sociaux. On a simplement donné une autorisation de préemption à l'office de porter le projet. C'est l'office qui porte le projet et pas la ville. Je crois que l'office n'a pas construit de logements sociaux à Joinville depuis plus de 30 ans, d'après ce que je crois savoir. C'est tout de même une avancée significative, pour une ville, d'être attentive au maintien des 25-26 % prônés par le gouvernement actuel à un horizon 2020. On n'est pas sur un horizon immédiat, mais nous y sommes déjà. Effectivement, les Hauts de Joinville vont peut-être un petit peu plomber tout cela, mais, quelque part, nous y serons attentifs. Si on écoute bien les Joinvillais, aujourd'hui, il faut aussi leur fournir des logements pour tous. A l'heure où tous les sujets sont « *pour tous* », je dis aussi : « *Le logement pour tous* ». Dans ce mandat-là, nous avons fait de l'accession à la propriété, de la location. Je parle du projet à côté du Royal qui va bientôt sortir. Nous faisons du logement social. Sincèrement, je m'en réjouis. Nous avons évité, par la ZAC, le drame qui s'était déroulé sur la ZAC des Studios dans les années précédentes où on s'était trouvé avec d'immenses champs de ruines avec des faillites de promoteurs.

Là, j'en reviens à la crise. Il n'y a pas eu 2008, il y a eu 2008-2009, il y a eu 2011. Là, cela recommence. Cela reste très fragile et cela va rester très fragile pendant de nombreuses années. J'ai juste une petite remarque sur le fonds de péréquation. J'ai fait partie des élus qui ont soutenu le président de la République qui a porté ce sujet de la péréquation, de la solidarité avec des communes qui sont en nécessité de solidarité, notamment les communes au fin fond des provinces. Ce que je regrette, comme mon ami le sénateur CAMBON, c'est que la pression des députés ou sénateurs provinciaux était tout de même plus forte que la pression des députés ou sénateurs des grandes agglomérations et, aujourd'hui, on se rend compte un petit peu des dégâts. J'espère que notre gouvernement, aujourd'hui, aura l'inquiétude nécessaire et la responsabilité de revenir en arrière sur cette solidarité. Il n'est pas acceptable qu'une ville qui vous présente un DOB et vous présente des critères de gestion que vous acceptez ou que vous n'acceptez pas, mais qui s'engage tout de même sur de la réduction ou du contrôle de ses dépenses, voit partir des sommes prélevées aux Joinvillais vers une solidarité à d'autres communes sur lesquelles on ne nous rend aucun compte. Je veux bien être solidaire, mais il faut qu'on me rende un petit peu de comptes et je ne veux pas me retrouver comme un certain maire avec ma tente Quechua devant l'Assemblée nationale pour pleurer cinq millions d'euros auprès de l'Etat alors que ce propre maire a été rattrapé par la Cour des comptes sur la mauvaise qualité de sa gestion. Une émission télé, il y a quelques jours, mettait à la gloire ce maire, mais oubliait simplement de rappeler la Cour des comptes.

Aujourd'hui, c'est ma responsabilité, ce sont les finances de la ville. Lorsqu'on va parler de frais d'étude de 15 000 euros, de 20 000 euros, de 30 000 euros, j'en ai plein ma besace à vous ressortir de ce qui s'est fait avant. On parlera même de la Halle aux fleurs de Monaco si vous le souhaitez. Le 30 % de désendettement est significatif avec tout ce qui s'est passé dans cette ville. Ce DOB est maintenant clos. Je vous remercie d'y avoir participé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré :

- donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2013.

* *
*

5 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

5	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2012
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré :</i>	
Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2012	
<i>M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents, n'ont pas pris part au vote.</i>	

* *
*

6 INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE EXPROPRIÉ DE LA PARCELLE T116 DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION ET AUTORISATION DE CÉDER LE BIEN À L'AMÉNAGEUR EIFFAGE AMENAGEMENT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Juste un mot pour préciser la position qu'André MAIZENER a prise en commission et que je partage. Pas d'opposition sur cette opération. Elle est raisonnable. Sur l'ensemble, nous avons une réserve assez générale sur la façon dont est conduite cette opération de ZAC. On va l'exprimer en s'abstenant sur ce sujet particulier, mais il nous paraît raisonnable qu'un accord amiable ait été trouvé et je m'en réjouis tout à fait.

6	INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE EXPROPRIÉ DE LA PARCELLE T116 DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION ET AUTORISATION DE CÉDER LE BIEN À L'AMÉNAGEUR EIFFAGE AMENAGEMENT
En l'absence de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain BARUGEL, Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND,	
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré :</i>	
– Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion, sans condition suspensive, avec M. DALET, propriétaire exproprié de la parcelle T 116, située 12bis rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie de 204 m ² , occupée par un immeuble occupé de 4 étages, comprenant des logements, pour une surface habitable totale de 404 m ² et un commerce en RDC de 90 m ² .	
– L'indemnité globale est de 1 200 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1 ^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion.	
– Autorise, dès la prise de possession de l'immeuble, la cession à Eiffage Aménagement situé 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, de la parcelle visée à l'article 1. La vente n'est	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

assortie d'aucune condition suspensive, un permis de démolir et un permis de construire ayant déjà été obtenus.

– Le prix de la cession est de 1 200 000 €, augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du Traité d'Adhésion. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 3 seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

pour	22	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre		
abstention	08	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents, n'ont pas pris part au vote.</i>		

* *
*

7 VENTE DE 10 PLACES DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE AU 5 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Sur cette opération, d'abord, merci pour les explications techniques. Elles avaient été claires et je crois que c'est ce qui a convaincu notre collègue André MAIZENER en commission et je partage avec lui le fait que nous sommes sans doute sur une solution technique à un problème important qui est une solution raisonnable. Reste qu'il y a tout de même un autre problème qui est un problème sur l'équilibre de l'ensemble de cette opération. Si on demande la construction de places de parking, c'est bien parce qu'il y a besoin d'éviter du stationnement ailleurs. C'est tout de même quelque chose qui répond à une logique d'équilibre. Qu'il y ait, à un endroit, des places mal utilisées est une chose, mais, globalement, on n'est tout de même pas vraiment dans une situation d'abondance de stationnement, ni dans ce quartier ni dans l'ensemble de la ville. Dire que nous allons supprimer dix places de parking dans le patrimoine municipal pour arranger une opération privée, pour moi, est quelque chose de tout à fait aberrant par rapport à l'enjeu global. Qu'à tel endroit, on dise : « *Ce n'était pas là qu'elles étaient mieux* », peut-être, si à ce moment, nous allons investir ailleurs pour recréer d'autres places de stationnement, là, je dirai : « *Bravo* ». Là, on n'en a pas besoin, on en crée ailleurs, on conserve notre même patrimoine et on met ce patrimoine à la disposition d'abord des agents qui en ont besoin et, ensuite, du public. Je dis : « *Pourquoi pas ? Cela peut être une opération tout à fait intéressante* ». En clair, on nous dirait : « *OK, on s'arrange avec le Crédit Agricole, c'est une bonne solution technique pour eux et, avec ces 250 000 euros, nous créons 10-12-15 places de stationnement ailleurs* », je serais parfaitement ravi par cette solution. Si on nous dit : « *On abandonne dix places de stationnement de plus de manière définitive* », là, je ne suis pas d'accord avec cette opération.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est oublier que ces dix places avaient été achetées par la commune dans le cadre de la ZAC des Studios pour servir de stationnement aux enseignants de l'école Petit Gibus et à la directrice ou à l'encadrement de la crèche ; places qui n'ont jamais été utilisées par ces enseignants et par la directrice de la crèche. Cela veut dire qu'on a profité de ces places où, depuis des années, personne ne venait stationner à cet endroit-là.

M. Benoit WILLOT : C'est pour cela que je dis que je ne suis pas contre la vente de ces places, à condition que, dans le patrimoine municipal...

M. Jean-Jacques GRESSIER : Ce n'est pas au détriment d'autre chose. C'est un parking privé en dessous et je ne peux pas le rendre public.

M. Benoit WILLOT : Ces dix places, pourquoi pas ? Qu'on estime que c'est indispensable pour réaliser l'opération, pourquoi pas, mais il faut qu'on nous présente un projet en disant : « *Je recrée dix places de stationnement* ».

M. LE MAIRE : Benoit, vous feriez un bon apothicaire. On a juste créé 50 places sur la Place du 8 Mai cet été, cela nous a coûté 250 000 euros. Vous allez me dire que ce n'est pas le même quartier, mais j'ai des tas d'exemples à vous donner. Sous les immeubles face au RER ou dans le quartier à côté de l'Hipotel, vous avez des parkings qu'on a essayé de vendre ou de louer qu'on ne loue pas. Personne n'en veut. On a beaucoup de parkings, aujourd'hui, en sous-sol qui ne sont pas occupés. Là, ces parkings avaient été achetés dans le cadre d'une ZAC. Il aurait fallu faire quoi ? Laisser un trou ? C'est limite de dire que c'est bien pour le Crédit Agricole. Ils sont tombés sur une nappe, ce n'était pas prévisible. Cela pouvait l'être parce qu'on était tout de même sur des zones inondables. Le petit immeuble qui a été construit juste à côté n'a pas eu ce problème. Là, ils ont eu le méga-problème. Apparemment, lors de la construction de l'hôtel Kyriad, je crois qu'ils ont aussi rencontré, à l'époque, de très gros problèmes, sauf que peut-être que le rejet des eaux à cette époque était toléré. De toute façon, leur opération, aujourd'hui, est déficitaire. C'est le choix des promoteurs. Lorsque ça marche, ça marche et, généralement, ça marche tout de même pas mal. Je ne pleure pas pour les promoteurs, comme pour les banquiers. Là, on leur a proposé une solution où la ville s'y retrouve franchement financièrement. On ne va pas me dire qu'on ne fait pas une très belle opération. On leur rend service, mais à quel prix ? Ce prix, on le réintègre intégralement dans la signalisation au sol de la Place du 8 Mai, 50 places. Ce n'est pas la même zone. Sur la même zone, si vous avez une idée, je suis preneur, mais je n'en vois pas.

Mme Sylvie MERCIER : Je voulais revenir sur ce point. Cette décision à l'unanimité, il va peut-être falloir qu'on en reparle deux petites secondes parce que ce point n'a pas été présenté à la commission urbanisme et, donc, de fait, la décision à l'unanimité ne s'applique pas. Benoit parlait de M. MAIZENER. En l'espèce, on ne l'a pas vu en urbanisme.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui. C'est en commission des finances.

Mme Sylvie MERCIER : On aurait pu mettre sur le tapis la problématique du stationnement. Je fais exactement la même chose que Benoit. Je ne lis pas « *aménagement* », je lis « *suppression de places publiques* ».

M. Jean-Jacques GRESSIER : Elles ne peuvent pas être utilisées en places publiques. On ne peut pas aller dans un parking privé pour faire des places publiques.

Mme Sylvie MERCIER : J'entends bien, Jean-Jacques. L'idée est que, dans la lecture du texte, on mette très clairement : « *suppression de parkings publics* ».

M. Yves TAMET : J'ai une question d'apothicaire aussi. Si j'ai bien compris, la filiale du Crédit Agricole, face à l'imprévu, fait finalement une économie de 1,4 million d'euros.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non. Elle ne dépense pas 1,4 million d'euros.

M. Yves TAMET : Oui, c'est une économie, elle ne les dépense pas. Lorsque je ne dépense pas des sous, je fais une économie. J'ai bien vu qu'on avait vendu largement au-delà du prix des Domaines. Cela veut dire qu'ils étaient franchement le couteau sous la gorge. N'aurait-on pas pu pousser un peu le couteau ? On a des problèmes de sponsoring, une salle de danse se construit, etc. N'aurait-on pas pu leur demander de faire des partenariats sur un an, sur deux ans ?

M. LE MAIRE : Cela ne se passe pas ainsi.

M. Yves TAMET : On aurait pu augmenter le devis.

M. LE MAIRE : C'est juste illégal. Ce sont des pratiques dans d'autres pays, mais, ici, c'est illégal.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

M. Yves TAMET : Je vous parle des associations de Joinville. De 6 000 à 25 000, c'est beaucoup, mais ils font tout de même une économie considérable. Ce que je veux dire, c'est qu'on aurait pu un peu augmenter et cela aurait abondé au budget.

M. LE MAIRE : On est transparents en vous donnant le surcoût annoncé du transfert de ces eaux. A partir du moment où on vous donne cette information, vous en tirez une conclusion d'économie. On a peut-être donné trop d'informations.

M. Yves TAMET : Non. J'aurais demandé pourquoi ils faisaient un bond de 300 % sur l'acquisition d'une parcelle.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas amis avec le Crédit Agricole, nous ne sommes pas ennemis avec eux. Je pense simplement, aujourd'hui, à l'obligation de stationnement qui était initiale au permis avec des parkings qui étaient dédiés aux crèches ou aux écoles, non utilisés, et on a eu une opportunité franchement intéressante pour la ville de réaliser une vente. C'est toujours compliqué de vendre des parkings et, là, cela s'est bien passé. Cela permet surtout à toutes les personnes qui sont enchaînées à un emprunt qui démarre très difficilement ou à certains qui ont même refusé l'opération de démarrer et de voir démarrer le projet. En plus, sur la place de Verdun, on ne peut pas laisser, aujourd'hui, ce trou ainsi. Déjà, c'était un bâtiment, historiquement, qui s'appelait *La peau de Vache*, ce n'est pas pour rien.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je voulais simplement dire que l'acte de vente n'est pas signé puisqu'on avait besoin de votre autorisation, mais qu'il n'est pas exclu que le Crédit Agricole qui reconnaît qu'on les sauve des eaux propose quelque chose à la commune. On ne les a pas reçus encore depuis, avant l'acte de vente.

M. LE MAIRE : Je peux vous prévenir, je les attends dans mon bureau. On ne va pas rentrer dans le détail, mais ils se sont comportés comme des cowboys sur cette opération. Il y a eu des défauts significatifs dans la conduite des travaux et surtout dans l'analyse de la problématique qui leur tombait dessus. Il a fallu six mois pour qu'ils comprennent qu'il y avait un gros problème. Ils n'ont pas saisi le conseil général en temps et en heure alors qu'on les accompagnait à la saisine du conseil général. C'est un défaut de constructeur. C'est un constructeur qui était mal organisé et, en plus, avec une société, Monné-Decroix, dont on vient d'apprendre qu'elle a été réenglobée par le Crédit Agricole sous un fond de crise.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Elle a changé de nom. C'est Crédit Agricole Immobilier.

M. LE MAIRE : C'est peut-être le coin qui ne porte pas bonheur parce qu'en face, à la ZAC des Studios, cela a été compliqué. On va y arriver. Il faut aider à solutionner cette opération.

7	VENTE DE 10 PLACES DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE AU 5 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON
<p><i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré :</i></p> <ul style="list-style-type: none">– Autorise la cession à la SCCV PAVILLON WILSON II, filiale du Crédit Agricole Immobilier Résidentiel, 78 chemin des Sept deniers Bât 6 – BP 60401 31204 Toulouse Cedex 2, de 10 places de stationnement en ouvrage (1^{er} sous-sol : 169 (lot 827) – 136 (lot 794) – 135 (lot 793) – 134 (lot 792)/ 2^{ème} sous-sol : n° 240 (lot 894) – 269 (lot 923) – 236 (lot 890) – 235 (lot 889) – 234 (lot 888) – 233 (lot 887) situées 5 avenue du Président Wilson à Joinville le Pont sous la résidence Wilson.– Le prix de vente est de 250 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur (huissier, géomètre, etc.). Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les documents liés à la vente.	
M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

pour	27	FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	-	-
abstention	05	Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») – M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

8 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous allons procéder au vote : qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

8	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
<p>LE CONSEIL, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à effectuer toutes démarches nécessaires, pour la réalisation des travaux d'assainissement des rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boulevard de Polangis, de l'avenue Galliéni à l'avenue Oudinot, et de l'avenue Joseph Jouglà à l'avenue Bizet, - Avenue Bizet, - Rue Mabileau, - Rue de l'Égalité. 	

* *
*

9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL DE MARNE POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Là, nous sommes sur des projets forts anciens qui reviennent régulièrement. Je crois que, là, c'est vraiment dans un domaine comme celui-ci que l'intercommunalité aurait un sens. Je crois que beaucoup de communes voisines ont mis en places des skates parks. Celui de Saint-Maurice a beaucoup d'intérêt aussi par rapport à cela. C'est très compliqué à gérer. Il faut vraiment échanger des expériences dans ce domaine-là et pourquoi pas, avoir des éléments de gestion commune. C'est souvent plus pratique parce que ce ne sont effectivement pas des investissements énormes, mais la gestion de ce type d'équipements n'est pas simple. Ensuite, cela pose pas mal de problèmes pratiques. C'est utile. Je suis d'accord, si on le fait, que l'on demande une subvention au conseil général, mais je pense qu'on est vraiment sur des éléments qui nécessitent de bien regarder l'expérience des autres avant de bien vérifier tout cela.

M. LE MAIRE : Sincèrement, je ne sais pas quoi répondre parce que ce n'est tout de même pas un projet extrêmement ancien.

Mme Sylvie MERCIER : Cela a été la première demande du conseil municipal des jeunes.

M. LE MAIRE : Dans ces cas-là, dont acte. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? C'est la grande différence.

Mme GRELLIER : Réponse inaudible.

M. LE MAIRE : Ah, c'est la peur. Les jeunes de Champigny sont plus dangereux que les jeunes de Joinville. Les Polangeois de Champigny vont apprécier.

Mme GRELLIER : Réponse inaudible.

M. LE MAIRE : Si ce projet était effectivement déjà dans les cartons, je m'en réjouis. J'ai été saisi par de nombreux collégiens de FERRY. L'acquisition des délaissés autoroutiers étant dans les tuyaux, il était logique de proposer cet équipement. D'ailleurs, la DRIEA vient de nous répondre qu'elle acceptait la convention d'occupation avant l'achat des terrains pour l'installation du skate park et qu'en ce qui concerne Oudinot et l'extension du centre équestre et des activités équestres, il y avait quelques expropriations ou expulsions qui allaient avoir lieu, dont une significative, et que cela avançait bien. Cela n'a pas empêché, avant, d'installer un terrain de basket/hand dans le sable sur cette partie délaissée. Il n'y a pas eu d'intercommunalité autour, même si c'était un petit terrain. On aurait pu voir arriver des tas de jeunes d'ailleurs et cela ne s'est pas passé. Aujourd'hui, on a un city stade que l'on gère très bien sur le bord de Marne. Là, sur ce projet de skate park, il est évident que le service des sports sera associé à la bonne gestion. Evidemment, ce sera accidentogène, c'est évident, si les jeunes ne sont pas équipés. C'est une sortie de ville ou une entrée de ville (cela dépend dans quel sens on l'utilise), qui avait besoin d'une requalification, qui n'entraînera pas une gêne significative ou une nuisance significative pour les riverains.

D'autres projets avaient été évoqués sur ces friches. Je sais que cela a suscité certains mécontentements, mais c'était des projets qui n'étaient pas forcément, avec l'arrivée de la crise, portés immédiatement par des financements. J'ai même eu des projets de piscines dédiées aux handicapés avec des stands de tir. J'ai une personne dans la salle qui connaît bien le sujet. Ce n'étaient pas de mauvais projets, mais cela aurait tout de même nécessité des investissements coûteux. Sincèrement, lorsque je vois ce qu'il se passe sur d'autres fédérations, notamment le kayak dernièrement, les fédérations n'ont plus d'argent. Aujourd'hui, tout le monde a fait marche arrière. Le projet de skate park est quelque chose qui pourra éventuellement même évoluer. Si jamais, un jour, on avait une proposition sur un projet plus important dans les dix ans qui viennent, on pourra peut-être reprendre cela. Ce n'est pas non plus un investissement trop lourd. Les jeunes l'attendaient et on s'en réjouit. Je me réjouis aussi d'entendre que c'était déjà sur la table. Je ne l'avais pas entendu.

Mme Sylvie MERCIER : C'était effectivement une demande du quartier depuis très longtemps.

M. LE MAIRE : Oui, mais je me réjouis qu'on y arrive. Après, tant mieux si c'était demandé avant, mais, entre le demander et le faire, on le fait.

9

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL DE MARNE POUR
LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Sollicite le Conseil Général du Val-de-Marne pour l'obtention d'une subvention au taux maximum visant à la réalisation d'un skate park municipal boulevard des Alliés.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L-2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L-2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

* *
*

10 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DU SIPPAREC

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Les sommes indiquées sont les sommes des dépenses et pas les sommes des subventions ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Des dépenses.

M. Benoit WILLOT : Combien espère-t-on pour cela ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le montant de la subvention est de 10 %.

10

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'ANNÉE 2013 AUPRÈS DU SIPPAREC

LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du SIPPAREC, et à effectuer toutes démarches nécessaires, pour la réalisation des travaux d'éclairage public des rues :

- Rue de l'égalité
- Avenue Ratel entre l'avenue Joseph Jouglu et l'avenue Oudinot
- Avenue Coursault
- Place du Québec et allée Edmée Lheureux
- Quai Gabriel Péri
- Rue de la Fraternité
- Accès à la salle Prévert
- Place Oudinot
- Avenue Galliéni

* *
*

11 DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES E DE PROJETS DE L'ACTEP

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Au-delà de cette délibération et concernant l'ACTEP, le conseil municipal pourrait-il être tenu informé des activités de l'ACTEP, du bilan de ses activités et de ses perspectives ? Il y a tout de même, comme vous l'avez rappelé, un changement de statut. Il y a aussi eu, il y a quelques années, des villes qui ont quitté l'ACTEP. Joinville y est représentée, je crois, depuis une douzaine d'années maintenant. On aimerait bien savoir où en est l'ACTEP aujourd'hui.

M. Jean-Jacques GRESSIER : D'accord. Je peux vous préparer un rapport.

M. Benoit WILLOT : Où en est l'ACTEP aujourd'hui ? La seule chose que fasse l'ACTEP est de changer de statut. On est sur une structure qui passe son temps à régler des problèmes internes et qui n'a plus d'activité positive sur le plan réel, aujourd'hui. Evidemment, je suis d'accord pour qu'on maintienne la même représentation. Par contre, la question que je me pose est de savoir quelle est la pertinence, dans le cas actuel, non pas du projet ACTEP, que j'admets tout à fait comme étant parfaitement intéressant, mais de l'état actuel de l'ACTEP qui est une *inaudible*. Cela ne sert à rien dans notre vie publique et je crois que nous avons

besoin d'une intercommunalité qui travaille sur des projets. On n'a pas besoin d'une succession de structures intercommunales qui, toutes, coûtent sans ne rien faire.

M. LE MAIRE : On partage le même avis. Quitter une structure qui, peut-être, est sur le point d'accoucher d'une intercommunalité ou d'un projet d'intercommunalité aujourd'hui serait tout de même dommageable.

M. Jean-Jacques GRESSION : Merci de nous encourager à participer à l'ACTEP.

M. LE MAIRE : Il y a un projet tout de même très intéressant pour Joinville. Bien évidemment, il y a encore aussi beaucoup de frais d'étude. C'est tout de même le projet de la requalification de l'autoroute. Il faut l'étudier. Cela fonctionne pour d'autres pays.

M. Jean-Jacques GRESSION : C'est sûr que le côté négatif de l'ACTEP a été le lycée qui était un gros projet. Ils ont travaillé longtemps sur ce projet qui va aboutir, mais il va aboutir sur Noisy-le-Grand qui s'est retiré de l'ACTEP au moment où il a obtenu le lycée international.

Mme Sylvie MERCIER : Cela dit, c'est tout de même un lycée international pour l'Est parisien. En tant que citoyenne, que ce soit Noisy-le-Grand, Bry ou n'importe où, c'est tout de même le lycée international et c'est l'ACTEP qui a travaillé à cela.

M. Jean-Jacques GRESSION : Lorsque Noisy-le-Grand l'a obtenu, ils faisaient partie de l'ACTEP.

Mme Sylvie MERCIER : J'entends bien, mais c'est bien l'ACTEP qui a eu la concrétisation.

11	DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES ET DE PROJETS DE L'ACTEP
<p>Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Désigne M. Olivier DOSNE, Maire, comme représentant titulaire de la commune au sein du syndicat mixte ouvert.- Désigne M. Jean-Jacques GRESSION comme représentant suppléant de la commune au sein du syndicat mixte ouvert.	

* *
*

12 SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN SOUTIEN AU MALI

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Quelle est l'association ?

M. Pierre MARCHADIER : C'est une association qu'elle est en train de monter, qu'elle a d'ailleurs montée. Comme elle est en tournée, j'ai appelé son producteur aujourd'hui, on doit avoir le nom demain ou après-demain parce qu'elle est un peu difficile à joindre.

M. Benoit WILLOT : Autant je suis tout à fait favorable pour qu'on vote une subvention à une association clairement identifiée, quitte à ce que cette association la rétrocède, autant je m'oppose personnellement à voter une subvention à une association inconnue, au nom non précisé.

M. Pierre MARCHADIER : Je propose de reporter au prochain Conseil, mais je trouve cela un peu dur.

M. LE MAIRE : Comme on contrôle tout de même les associations, il est légitime d'avoir le nom de l'association.

M. Pierre MARCHADIER : Je suis désolé d'avoir eu un geste envers elle et son association.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un geste. L'association, aujourd'hui, n'est pas identifiée. A un mois près, cela ne change rien. On va la représenter au budget dans un mois. On pensait avoir l'association ce soir. On ne l'a pas, on ne l'a pas.

12

SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE EN SOUTIEN AU MALI

Point retiré de l'ordre du jour.

* *
*

13 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'ESCALE AU PORT DE PLAISANCE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Peux-tu nous communiquer quelques informations majeures sur le réaménagement du Quai Gabriel Péri ? Le lieu d'escale a-t-il déjà été arrêté ?

M. Pierre MARCHADIER : Le Quai Péri a été réaménagé.

M. Marc VERSTRAETE : Il a été dit : « *Le réaménagement du Quai Gabriel Péri* ». Y aura-t-il de nouveaux travaux ?

M. Pierre MARCHADIER : Les travaux qui vont avoir lieu sont les travaux en bas sur tout le quai depuis la capitainerie jusqu'à après La Goulue où un nouveau quai va être mis en paletage avec inox et bois reconstitué. C'est un petit peu technique parce que, le quai s'enfonçant, plusieurs techniques étaient possibles. La première technique était de tout enlever et de rebétonner ; ce qui était très difficile à réaliser et pas forcément autorisé par VNF. On a donc fait intervenir un bureau d'études et la solution retenue est de créer un quai un peu type marina avec une descente qui partira devant La Goulue avec un pan incliné pour les PMR qui arrivera sur le quai et jusqu'à l'emplacement de l'escale à bateaux, le terre-plein qui est à côté de La Goulue sur lequel vont être aménagés comme des marches qui vont faire 12 ou 15 mètres de large qui permettront également d'accueillir éventuellement des bateaux-spectacles si on veut faire des animations dans le port.

M. Marc VERSTRAETE : Si je t'ai bien compris, cela va de la capitainerie jusqu'au port de plaisance actuel ?

M. Pierre MARCHADIER : Non, de la capitainerie jusqu'à après La Goulue. On n'avait pas assez de financements, mais, après, on envisage de finir le quai jusqu'au bout du port de cette façon-là. Va être réaménagé aussi le garde-corps qui va de La Goulue jusqu'à la capitainerie qui sera un petit peu « marinisé », en inox.

M. Marc VERSTRAETE : La zone d'escale sera à cet endroit ?

M. Pierre MARCHADIER : Voilà.

M. Benoit WILLOT : J'ai toujours en mémoire l'engagement qu'a pris VNF de manière formelle de financer ces équipements plein-air. Je n'ai rien contre le fait que la région rajoute quelque chose. Simplement, je souhaiterais vraiment qu'on n'exonère pas VNF d'un engagement qu'ils avaient pris sur ce sujet.

M. Pierre MARCHADIER : VNF ne finance rien.

M. Benoit WILLOT : Là-dessus, nous avons traité avec VNF d'un engagement. Plusieurs engagements sont pris par VNF vis-à-vis de Joinville : un sur cet endroit-là, un autre concernant l'île des Saint-Pères. Ce sont tout de même des choses qui sont des engagements formels. Il me paraît indispensable de rappeler que ce n'est pas lettre morte.

M. Pierre MARCHADIER : Je pense que, si on attend VNF, on n'est pas près de faire quelque chose.

M. Benoit WILLOT : Il n'y a pas de raison de ne pas rappeler à VNF qu'ils ont des engagements sur ce sujet précis. Ce ne sont pas des trucs vagues. Sur cet aspect-là, l'aménagement de l'escale PMR était exactement ce sur quoi VNF s'est engagé. Il n'y a aucune raison de monter un projet de ce type sans ramener devant le nez des responsables de VNF ce qu'ils ont signé à ce sujet-là.

M. Pierre MARCHADIER : De toute façon, le dossier va être présenté à VNF parce que ce sont eux qui vont nous donner l'accord final.

Mme Sylvie MERCIER : Benoit, on peut continuer à demander sachant qu'a priori, ce n'est pas une condition suspensive. On peut toujours continuer à demander, mais on sait qu'a priori, si on veut cette zone d'escale, elle sera à notre charge.

M. Pierre MARCHADIER : Non, j'ai rentré le dossier hier. D'ailleurs, c'est un peu une usine à gaz dans la banque de données, pour les aides régionales. Il faut rentrer les études, on nous demande un tas de choses. Le financement va de 50 % à 15 % du montant. On a demandé une aide de la région de 128 000 euros qu'on n'aura sûrement pas. Le reste est une part d'autofinancement et une part d'emprunt classique comme on a sur le port d'une façon régulière et normale ; ce qui coûte zéro euro aux Joinvillais.

M. LE MAIRE : C'est étonnant d'entendre toujours parler de parole donnée. C'est compliqué parce que la parole donnée, je suis comme Benoit, j'y crois, mais, si on regarde la politique en ce moment, il y a beaucoup de paroles données, il y a beaucoup de reniements à tous les niveaux. Pour l'autoroute, si on avait écouté la parole donnée, on n'aurait rien eu. A un moment, on est tout de même sur le point de faire aboutir un projet majeur pour ce port, pour son économie parce qu'il faut espérer que La Goulue se maintienne et, un jour, peut-être, évolue et soit reprise. Je rêve plutôt, aujourd'hui, de voir revenir quelques bateaux-escales ou quelques bateaux-spectacles sur ce port, qui redynamiseront nos bords de Marne. C'est l'attente de tous. Benoit, il faut savoir que je ne vais pas être aussi dur avec eux. J'assiste à des réunions de travail avec VNF et avec Pierre, franchement, d'une très grande qualité. Dont acte sur la parole donnée, mais, si on veut aller sur ce débat, on ne va pas s'en sortir. Il faut le faire, surtout que c'est finançable. On va se battre, on va redemander.

M. Pierre MARCHADIER : Vous ne m'avez pas posé la question, mais on a tout de même fait une étude. Pour avoir les budgets, la région ou d'autres nous demandent d'avoir des études de sols, des études de ceci et de cela. On a tout de même fait une étude sur les 35 opérateurs qui ont des bateaux sur le bassin de la Seine, de la Marne, etc. Sur les 35, 6 se sont montrés plus qu'intéressés à venir à Joinville. Il y a tout à faire encore puisqu'il faut créer et gérer.

13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME D'ILE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'ESCALE AU PORT DE PLAISANCE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Comité Régional du tourisme d'Ile de France pour la création au Port de Plaisance de Joinville-le-Pont d'une zone d'escale pour bateaux à passagers/accès PMR.

– Précise que la réalisation ne démarrera pas avant la notification des dites subventions.

* *
*

14 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LE CHANGEMENT DES SIÈGES DE LA SCÈNE PREVERT

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

M. Gérard OUTTIER : Ce n'est pas moi qui vais être contre un aménagement de la salle Prévert, mais ne peut-on pas aussi demander une subvention au CNC ?

M. Pierre MARCHADIER : On a demandé une subvention au CNC. On va récupérer une partie des fonds qui sont mis sur chaque billet.

M. Gérard OUTTIER : C'est de cela que je parle.

M. Pierre MARCHADIER : On va récupérer 15 000 euros et on va demander une subvention à la région qui sera moins importante puisqu'on n'est pas cinéma Art et Essai alors qu'elle finance à 50 % pour les salles Art et Essai. Là, on devrait avoir autour de 15 à 20 %. La ville devrait avoir à financer 25 à 30 000 euros sur les 60.

M. Marc VERSTRAETE : Suite à la mutation de la salle Prévert, serait-il possible d'augmenter aux marges la capacité d'accueil de cette salle ?

M. Pierre MARCHADIER : Non. Je rebondis un petit peu sur la question puisque se pose aussi l'accès PMR de la salle et le nombre de sièges. Dans la nouvelle configuration, il y aura un certain nombre de sièges (huit ou dix) qui seront des sièges amovibles, rétractables que l'on pourra réserver aux PMR lorsque des PMR se présentent.

14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LE CHANGEMENT DES SIÈGES DE LA SCÈNE PREVERT

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour le changement des sièges en Scène Prévert.

– Précise que les travaux ne démarreront pas avant la notification des dites subventions.

* *
*

15 AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

15

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2013, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget Port de plaisance

	Montant
Crédits ouverts en 2012	315 238,29
Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	78 809,57

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2013
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	24 404,79
Chapitre 21 -immobilisations corporelles	30 000,00
Chapitre 23 - immobilisations en cours	24 404,79
Total	78 809,57

* *
*

16 VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS À VERSER À L'ASSOCIATION « LA MAISON KANGOUROU – PN2 » ET À L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Jeannine, peux-tu nous préciser la raison du différentiel de subventions entre les différentes crèches associatives ? Est-ce à cause du nombre d'enfants qu'elles accueillent ?

Mme Jeannine CHERY : Oui, bien sûr. A Kangourou, il y a un peu plus de 30 enfants et, aux Petits Pinsons, il doit y en avoir 13 ou 14. Les charges de structure ne sont pas les mêmes. Pour la crèche Kangourou, c'est plus important.

16	VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS À VERSER À L'ASSOCIATION « LA MAISON KANGOUROU – PN2 » ET À L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Décide d'allouer à l'association « LA MAISON KANGOUROU – PN2 », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2013, un acompte de 78 275 € sur la subvention communale pour l'exercice 2013. – Décide d'allouer à l'association « LES PETITS PINSONS », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2013, un acompte de 15 850 € sur la subvention communale pour l'exercice 2013.	

* *
*

17 MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE TRAMPOLINE – OUVERTURE D'UNE TROISIÈME JOURNÉE CONTINUE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Je voulais simplement remercier cette pertinente initiative.

Mme Jeannine CHERY : Oui, c'était indispensable. Le mercredi, c'était vraiment un besoin.

M. LE MAIRE : Je voulais en profiter pour juste aborder une question qui va nous tomber dessus dans quelque temps qui est la réforme des temps scolaires. Il va y avoir un grand débat avec des conséquences

notoires sur la gestion de notre structure petite-enfance et l'investissement des villes. On en reparlera. A la limite, j'aimerais recueillir vos avis. A l'heure où on essaie d'optimiser nos places de crèche et autres, il y aura un impact non négligeable puisqu'aujourd'hui, la ville ne souhaite pas modifier, dans un premier temps, dès cette année, son fonctionnement par rapport aux temps scolaires. Après, il y aura un impact financier sérieux et des conséquences y compris sur les crèches, sur le périscolaire et même sur les activités sportives en ville, sur les associations. Cela va être très compliqué. Cela paraît tout simple, on aurait pu le faire avant. On le fait maintenant. Je m'en réjouis parce qu'on optimise une structure.

Mme Jeannine CHERY : On avait une demande importante des parents.

17	MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE TRAMPOLINE – OUVERTURE D'UNE TROISIÈME JOURNÉE CONTINUE
<p>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Trampoline (article 9) :</p> <p><u>Horaires d'ouverture de la halte-garderie Trampoline :</u></p> <p><i>lundi et jeudi : accueil en ½ journée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 8h45/11h45 et 13h/17h • sauf le 1^{er} lundi de chaque mois (8h45/11h5 et 13h/17h) <p align="right"><i>mardi, mercredi et vendredi : accueil en journée continue</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 9h/17h 	

* *
*

18 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

Inaudible.

Mme Sylvie MERCIER : Même si on n'arrive pas à recruter, a-t-on vraiment intérêt à supprimer quatre postes ?

Inaudible

Mme Sylvie MERCIER : Si on arrivait à recruter, on monterait immédiatement le nombre.

Mme Jeannine CHERY : Oui. On a eu énormément de mal à trouver.

Inaudible

Mme Jeannine CHERY : Elles gagnent plus, elles ont des horaires moins contraignants pour celles qui sont libérales, elles ont des tarifs libres. Chez les libérales, cela peut aller jusqu'à 800-900 euros. Il y en a qui prennent 1 000 euros.

M. Marc VERSTRAETE : C'est franchement évidemment regrettable de devoir réajuster les capacités d'accueil et de ne pouvoir recruter des assistantes maternelles en CDI. C'est un constat amer que je fais.

Mme Jeannine CHERY : Absolument. Cela fait mal au cœur, je suis d'accord.

18	MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 27 (HG Trampoline) et Article 29 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Facturation et paiement (dernier paragraphe)

Le paiement des participations familiales s'effectue à terme échu. Les familles disposent de plusieurs modalités de paiement :

- *paiement en espèces en Mairie (horaires et jours de permanence précisés sur la facture)*
- *paiement par chèque ou par titre CESU préfinancés (à déposer ou à envoyer en Mairie, service Petite Enfance)*
- *paiement par carte bancaire, via un site sécurisé de télépaiement sur www.joinville-le-pont.fr*

* *
*

19 MODIFICATION DE L'AGRÈMENT DU MULTI ACCUEIL FAMILIAL ESTIENNE D'ORVES

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

19	MODIFICATION DE L'AGRÈMENT DU MULTI ACCUEIL FAMILIAL ESTIENNE D'ORVES
<p>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification de l'agrément du multi-accueil familial, situé 63 avenue Jean d'Estienne d'Orves, en le ramenant de 28 à 24 enfants et modifie en conséquence le règlement de fonctionnement du multi-accueil familial (article 1^{er}).</p> <p><i>3ème paragraphe :</i> <i>Crèche familiale : 24 enfants de 2 mois ½ à 24 mois maximum</i></p>	

* *
*

20 CONVENTION D' ACTIONS DE PRÉVENTIONS ET D' ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE AU SEIN DU COLLÈGE JULES FERRY

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Chantal, cette convention existe-t-elle pour le collège Charcot et, si ce n'est pas le cas, peut-on espérer que, dans un proche ou un moyen avenir, le collège Charcot soit aussi doté de cette convention de prévention et d'animation ?

Mme Chantal ALLAIN : J'ai rencontré le collège Charcot aujourd'hui, on en a parlé, on est en train de voir avec eux si on peut faire le même travail qu'à Jules Ferry. On les a vus aujourd'hui.

20	CONVENTION D' ACTIONS DE PRÉVENTIONS ET D' ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE AU SEIN DU COLLÈGE JULES FERRY
<p>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer la convention d'actions de prévention et d'animation réalisée par le Service Jeunesse au sein du collège Jules</p>	

Ferry.

* *
*

21 LOCATION DE LA SALLE MULTIMEDI@

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER : Peut-on savoir pour qui ?

M. Patrice GENTRIC : Cela a été demandé et cela n'a pas continué, mais on ne pouvait pas répondre à la demande.

M. LE MAIRE : C'est l'OPH qui avait fait une demande et qui, finalement, n'a pas été au bout de sa demande et on s'est dit : « *Pourquoi pas ?* »

Mme Sylvie MERCIER : Dans la mesure où cela reste service public ou associations ou Joinvillais, mais non-marchand. Il faut que cela reste dans le giron du service public parce que, sinon, vu l'extension des télécentres privés actuels, on pourrait se retrouver dans des situations où on revendrait les places.

21	LOCATION DE LA SALLE MULTIMEDI@
<p>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le tarif de location de l'espace Multimédi@ est de 175 euros TTC par tranche de trois heures non divisibles</p>	

* *
*

22 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Peut-on connaître, M. LE MAIRE, les secteurs qui ont été concernés par ce recensement ?

M. LE MAIRE : Oui, je pense, mais, sincèrement, je n'ai pas été dans ce détail. Espérance, c'est sûr, c'est en cours. Après, on vous enverra le secteur concerné.

22	RECENSEMENT DE LA POPULATION RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS				
<p>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :</p>					
	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montants bruts	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

* *
*

23 PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Sur cette délibération, M. LE MAIRE, j'exprimerai un vote favorable. Ceci étant, pouvez-vous informer cette honorable assemblée des principales raisons qui font que, durant ces quatre dernières années, trois directeurs des services techniques nous ont quittés ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est un système de promotion. Je n'ai pas souvenir qu'il y en ait trois qui soient partis. On a eu M. ZIANI puis M. LEMEUR et, là, on a un nouveau directeur des services techniques. En réalité, je crois que c'est une adaptation de son contrat. Combien de directeurs des services techniques avons-nous eus depuis le début du mandat ?

Inaudible.

M. LE MAIRE : M. VERSTRAETE, vous pouvez comprendre que les agents peuvent avoir, quelquefois, des problèmes personnels, familiaux ; ce qui était le cas. Franchement, à chaque fois, les départs ont été fondés par des raisons purement familiales ou personnelles. Le premier des directeurs des services techniques est resté très peu de temps. Il venait de la précédente municipalité. C'est Alain LEMEUR qui a pratiquement tout fait, qui a porté l'ensemble des projets et M. BENABDALLAH est arrivé au mois de septembre dernier après une vacance de poste de cinq ou six mois pour remplacer quelqu'un.

M. Jean-Jacques GRESSIER : M. ZIANI a créé son entreprise. C'est la cause de son départ.

M. LE MAIRE : C'est vrai que je n'aime pas trop parler des agents comme cela, mais ce sont des départs naturels.

23		PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS		
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	10		2	12
Agent de Maitrise	13		1	14
Ingénieur Principal – DST	4		1	5
Assistant socio-éducatif	1		1	2

* *
*

24 SEMA DE JOINVILLE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

24	SEMA DE JOINVILLE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité M. Jean-Michel LAMBERT</i>	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés les questions diverses : une question diverse pour le groupe « Pour Joinville ensemble et unis », ainsi que trois questions du groupe « Joinville en mouvement ».

M. AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

<p align="center">Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »</p>	<p>Maison de l'Emploi</p> <p>A sa création il y a quelques années, la Maison de l'Emploi des entreprises des bords de Marne a débuté son activité sous forme expérimentale basée sur deux secteurs d'activités : le service d'aide à la personne et le BTP. Quelle est sa situation aujourd'hui ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>La Maison des Entreprises et de l'Emploi des bords de Marne est une association créée à l'initiative des villes de Joinville, de Nogent, de Brie, du Perreux, de Champigny, de Villiers et de Chènevrières. Elle couvre ainsi un territoire représentant 217 000 habitants et comptant près de 5 000 entreprises. Son activité s'est nettement étoffée depuis sa création. Elle offre désormais, aujourd'hui, une véritable palette de services aux entreprises et aux salariés de son territoire. Sa mission s'oriente aujourd'hui autour de quatre priorités visant à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle du territoire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser le territoire par la mise en place d'un observatoire territorial de l'économie et de l'emploi, - anticiper les mutations économiques en s'imposant comme relais privilégié des entreprises en matière de gestion des ressources humaines ou comme conseil des salariés en matière de droit de travail, de gestion des risques professionnels et autres, - soutenir l'emploi local notamment, mais pas seulement dans les filières des services à la personne et du BTP développement durable, - favoriser l'accès à l'emploi et développer la mobilité sociale et professionnelle. <p>Cette capacité de la MDEE à dynamiser et à mettre en réseau les acteurs d'un territoire en fait un outil particulièrement attractif pour une collectivité territoriale comme la nôtre. C'est pourquoi je présenterai ma candidature le 21 février prochain au poste de président de l'association pour l'année 2013-2014.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en mouvement »</p>	<p>Comité consultatif Environnement</p> <p>Lors de la première moitié de votre mandat, vous avez mis en place un Comité consultatif Environnement regroupant paritairment des élus, d'une part, et des experts et représentants du monde associatif local, d'autre part. La politique municipale en matière de développement durable était préparée par ce Comité, avant de passer comme il se doit par le vote de notre conseil municipal. Vous vous étiez engagé devant nous à convoquer ce Comité au moins une fois par trimestre, clause du règlement intérieur que nous avons adopté en février 2009 et confirmée en février 2011. Or, vous n'avez plus jamais convoqué cette instance depuis décembre 2011, en dépit des demandes provenant du collège associatif du Comité. Prenant acte de cet état de fait, plusieurs membres de ce collège viennent d'en démissionner. La création de cette instance témoignait d'une volonté de traiter localement, mais sérieusement les questions liées à l'environnement. Cette ambition fondée sur la concertation et la participation des associations joinvillaises à l'élaboration d'une politique environnementale a, semble-t-il, cessé d'exister. Pourriez-vous expliquer les raisons de ce revirement ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>M. TAMET, j'ai, pour rappel, créé un Comité consultatif Environnement en février 2009 dans un esprit, à l'époque et qui est toujours le même aujourd'hui, de</p>

	<p>pluralisme et d'ouverture. Ce groupe de travail a pour objectif, non pas d'élaborer la politique municipale en matière de développement durable comme vous l'indiquez, mais de débattre et d'enrichir cette politique en proposant notamment, de façon très démocratique, à certaines sensibilités politiques que les Joinvillais n'ont pas souhaité voir représentées au Conseil Municipal, de s'exprimer sur des sujets sur lesquels leurs compétences est d'intérêt général pour la commune. Le Comité a travaillé de façon tout à fait satisfaisante sur des dossiers de grande importance pour la commune comme l'élaboration du schéma directeur cyclable, la charte de l'arbre, la thermographie aérienne ou encore la performance énergétique de la ZAC des Hauts de Joinville. Ma majorité, assistée par le Comité, a plus fait en cinq ans en matière d'écologie urbaine qu'il n'a été fait au cours des quinze dernières années. Nous avons donc ainsi rattrapé un retard immense. Maintenant, je vous rappelle que ce Comité est consultatif et qu'il n'a vocation à se réunir que pour étudier des projets relevant de sa compétence. S'il ne s'est pas réuni en 2012, c'est tout simplement parce que nous sommes aujourd'hui en phase de concrétisation des nombreux projets lancés en début de mandat, soumis en leur temps à l'analyse du Comité. Le temps d'action a donc succédé au temps de la réflexion. Ce temps de l'action relevant du budget communal, il est du ressort du Conseil Municipal et non plus d'un Comité consultatif. Par ailleurs, j'ai souhaité, dès sa création, que ce Comité ne soit pas l'instrument de clivage politique partisan. Jamais je n'ai tenté la moindre récupération de ses propositions ; ce qui n'est pas le cas de votre groupe « Joinville en Mouvement » ni celui du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis » puisque, dès sa création, vous avez, pour rappel, claqué sa porte pour y revenir quelques mois plus tard. Votre question est ainsi particulièrement cocasse, si je peux me permettre. Vous réclamez que le Comité se réunisse plus souvent alors que vous l'avez boycotté pendant des années. Je regrette que le Comité soit devenu une instance politicienne peu digne de l'importance des sujets qu'il a à traiter. J'enregistre donc la démission à un an des élections municipales d'une association politique qui en était membre et qui préfère s'occuper de sa promotion électorale que de l'intérêt général de Joinville et des Joinvillais. Je souligne, par ailleurs, après avoir tenté de s'arrogé le bilan de ma majorité en matière environnemental, que cette association a décidé de changer de stratégie en expliquant que nous ne faisons rien de sérieux en la matière. C'est, mes chers amis, un début de campagne, là encore, plutôt paradoxal. Quant à mon équipe, elle continuera à agir pour faire de Joinville une ville plus durable et sera fière, au moment des échéances de 2014, de revendiquer un bilan plus que conséquent en matière de développement durable en s'appuyant sur le Comité consultatif Environnement qui sera prochainement réuni.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>Prise en compte de débat sur la transition énergétique</p> <p>Le gouvernement a initié un grand débat public sur la transition énergétique. Un premier débat a été organisé au niveau de la région le 18 janvier. Il apparaît que les débats à ce niveau sont plutôt animés par des spécialistes. Il est important que ce débat puisse se faire au niveau des citoyens. Il est de la responsabilité des collectivités territoriales ou d'autres associations d'organiser des débats si elles le souhaitent, qui peuvent être labellisés dans le cadre de cette démarche. La ville de Joinville-le-Pont a-t-elle l'intention d'organiser un tel débat au niveau de la ville ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>M. VERSTRAETE, permettez-moi d'abord de ne pas partager votre enthousiasme sur le débat national relatif à la transition énergétique qui vient d'être lancé par le gouvernement. Alors que vos amis du Parti socialiste ont vilipendé le processus du Grenelle de l'environnement - premier du genre en France qui a permis un large débat et a débouché sur des actions concrètes. Ils souhaitent maintenant réinventer la communication écologique. La transition énergétique que le monde va devoir engager dans les prochaines années est un sujet sérieux qui mérite de l'attention et de la réflexion et qui doit aller bien au-delà de l'affichage sous forme de poudre aux yeux qui nous est actuellement proposé. En effet, le conseil national chargé de piloter le débat continue à s'interroger, à ce jour, sur son organisation et sur son logo. Son indépendance est, par ailleurs, remise en cause, notamment par Greenpeace, mais aussi par les Amis de la Terre qui ont décidé de le boycotter. D'autres membres</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

	<p>ont quitté le conseil, comme Pascal COLOMBANI, ex-administrateur général du Commissariat à l'Energie atomique. Quant au site Internet dédié au débat, il n'est même pas conçu pour que des contributions y soient formulées et débattues en ligne. Le ministre de l'Ecologie se targue de débats florissants dans toutes les régions et collectivités locales alors que seulement une région, la région Pays de la Loire, fief du Premier ministre, s'est lancée dans une concertation locale. Il se vante aussi de voir fleurir de nombreux projets labellisés alors qu'il n'y en a que deux qui ont été remarqués au niveau national : colloque annuel du Syndicat des Energies renouvelables créé il y a une quinzaine d'années et les Assises de l'Energie qui tiennent cette année à Grenoble leur quatorzième édition. Ces deux initiatives, certes intéressantes, ne doivent manifestement rien au processus gouvernemental. Il va falloir pour autant mener les choses à grande vitesse puisque les conclusions de ce grand débat devront être rendues avant l'été afin de servir de base au projet de loi de programmations sur la transition énergétique promise par le Premier ministre à la rentrée 2013. A Joinville, nous n'avons pas attendu la mise en place de ce battage médiatique pour agir. Depuis 2008, notre ville agit concrètement, sans tambour ni trompette, pour sensibiliser les Joinvillais à la maîtrise de leur consommation énergétique et baisser régulièrement celle de la collectivité. Nous préférons le travail de terrain, pragmatique et planifié sur le long terme. C'est dans ce cadre que nous avons prévu, dans la foulée des actions de sensibilisation organisées dans le cadre de notre Semaine du Développement durable, un événement sur l'énergie. Si celui-ci peut servir au débat national, tant mieux.</p>
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Stationnement payant</p> <p>En 1985, la municipalité de Joinville-le-Pont mettait en place un stationnement payant. Quelques mois plus tard, fin 1986, elle y renonçait... non sans que l'opération ait coûté fort cher aux usagers, mais aussi aux contribuables, puisque la ville dut payer un dédommagement de 355 000 francs (55 000 euros) pour rompre un contrat totalement déficitaire. Pouvez-vous nous transmettre un bilan de cette opération et nous faire savoir si cette expérience a été prise en compte dans vos concernant le stationnement à Joinville ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>J'ai une réponse toute formatée, mais je vais peut-être rajouter deux ou trois lignes. C'est une question qui a pratiquement 30 ans. On pourrait débattre sur le stationnement des charrettes sous Louis XIV ou autres et des erreurs des taxes prises à l'époque. Franchement, les erreurs du passé, Benoit, ont coûté cher aux Joinvillais et elles sont nombreuses. Nous devons donc en tirer les enseignements et ne pas faire du bricolage improvisé, mais construire un projet en s'entourant de spécialistes de la question. La mise en place du stationnement payant et du stationnement résidentiel va donc suivre des étapes précises qui en garantiront le résultat. Nous choisirons, dans un premier temps, un assistant à maître d'ouvrage pour définir le contour de la délégation de service public, valider son équilibre financier et nous assister dans la négociation. Nous lancerons ensuite une DSP avant l'été dont la procédure suivra des étapes très strictement encadrées d'offres et de dialogues. Ce sont ensuite les opérateurs qui soumettront un compte prévisionnel d'exploitation sur lequel ils s'engageront contractuellement ; ce qui nous permettra d'éviter les errements et revirements de 1985 que vous rappelez et qui ont eu de lourdes conséquences pour les finances de la collectivité, malheureusement, comme d'autres sujets.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Nadine CREUSOT

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 FEVRIER 2013

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
Mme DURAND Empêché de signer, car absente lors de la séance	Mme PETIT	M. WILLOT
M. GENTRIC	Mme MIRALT Empêché de signer, car absente lors de la séance	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêché de signer, car absente lors de la séance
Mme de FABREGUES	Mme CREUSOT	M. VERSTRAETE
M. GRESSIER	M. BAHMAD	M. MAIZENER Empêché de signer, car absente lors de la séance
M. DESTOUCHES	Mme SELLAM	M. TAMET
Mme CHERY	M. PLATET	M. AUBRY
M. POSEZ	Mme PERCHE	Mme MERCIER
Mme TOLLARD	M. BARUGEL	M. OUDJEBOUR
M. MARCHADIER	Mme MOUGEOT-DAMIDOT Empêché de signer, car absente lors de la séance	Mme GRELLIER Empêché de signer, car absente lors de la séance
M. SELLAM	M. KADDANI	M. OUTTIER
Mme ALLAIN	M. LAMBERT	